
DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

2025

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2024

SOMMAIRE

1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC	4	3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	20
1.1 Historique	5	3.1 Modalités d'exercice de la Direction Générale	21
1.2 Présentation de la BFC	6	3.2 Présentation de l'activité de la société	21
1.3 Une banque forte de ses deux actionnaires	7	3.3 Situation des mandats de la direction générale	21
1.4 Une stratégie de croissance fondée sur un modèle de banque universelle	8	3.4 Modalités d'exercice de la direction générale	22
2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC	10	3.5 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'année	23
2.1 Situation et activité de la Société durant l'exercice écoulé	11	3.6 Situation des mandats des commissaires aux comptes	32
2.2 Descriptions des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	14	3.7 Rémunération de l'activité des administrateurs	33
2.3 Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	15	3.8 Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital	33
2.4 Informations en matière de durabilité	15	4 ÉTATS FINANCIERS	34
2.5 Activité en matière de recherche et de développement	15	4.1 Bilan	35
2.6 Informations relatives aux ressources incorporelles essentielles de la Société	15	4.2 Compte de résultat	38
2.7 Répartition du capital social	16	4.3 Chiffres clés	39
2.8 Etat de la participation des salariés au capital social	16	4.4 Notes	58
2.9 Succursales existantes	16	4.5 Notes sur les principes comptables	58
2.10 Etat des filiales et participations au 31 décembre 2024	16	4.6 Notes sur le bilan	61
2.11 Prise de participations et de contrôles au cours de l'exercice	16	5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	64
2.12 Résultats économiques et financiers	16	GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS	70
2.13 Tableau des résultats financiers	17		
2.14 Dépenses non déductibles fiscalement	18		
2.15 Informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients	18		
2.16 Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social	19		
2.17 Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	19		
2.18 Prêts interentreprise	19		
2.19 Régularisation des participations croisées	19		

397 collaborateurs
présents à La Réunion,
Mayotte et Paris
au service de nos clients
depuis près de 50 ans

NOS VALEURS :
esprit d'équipe, innovation,
responsabilité, engagement

NOTRE AMBITION

Devenir la banque relationnelle de référence à fort ancrage régional, avec une équipe engagée, professionnelle et proche de ses clients, qui offre innovation, simplicité et qualité

1

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA BFC

1.1	HISTORIQUE	5
1.2	PRÉSENTATION DE LA BFC	6
1.3	UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES	7
1.4	UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE	8

1.1 HISTORIQUE

En 1913 naît la Banque Industrielle de Chine, jugée vitale pour le développement des intérêts français en Chine. En 1925, elle devient la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et l'Industrie. Le capital de la Banque Franco-Chinoise (BFC) est alors détenu par la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine, la Banque Lazard et le gouvernement chinois. La Banque exploite désormais des agences en Chine, mais aussi au Vietnam, au Cambodge et en Métropole. Elle se spécialise dans la clientèle européenne et les entreprises chinoises, un ensemble économique dynamique. La période 1939-1945 et d'après-guerre permet à la Banque Franco-Chinoise de se développer favorablement en Indochine alors que les activités en Chine se contractent.

En 1960 la Banque de l'Indochine rachète les parts détenues par la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Banque Lazard. Ayant ouvert des implantations en France, la Banque Franco-Chinoise devient Banque Française Commerciale, afin de mieux adapter son image au marché métropolitain, sans changer pour autant le sigle BFC. La banque connaît alors un fort développement.

Les activités de la Banque se déploient aussi dans l'Océan Indien, à Madagascar. Dès la fin de l'année 1951 la BFC ouvre ses deux premières agences à Tananarive et Tamatave.

En 1975 elle y cesse ses activités traditionnelles suite aux mesures de nationalisation mises en place par le gouvernement malgache. La fusion de la Banque de Madagascar et de la BFC Madagascar est ensuite effectuée pour former la BFV (Banque de Commerce).

La même année, la Banque de l'Indochine fusionne avec la Banque de Suez, la BFC devient alors partie intégrante du Groupe Suez. Les activités en Indochine et à Madagascar ayant disparu, seules restent à la BFC les agences métropolitaines.

La banque prend alors la décision stratégique de s'installer à La Réunion pour se développer, et des négociations s'ouvrent pour des installations en Guyane et en Guadeloupe.

Le 5 avril 1976 s'ouvre ainsi la toute première agence de la BFC à Saint-Denis. Une prouesse rendue possible grâce à la toute première équipe BFC qui, par son travail acharné et son

esprit de collaboration, a réussi à conjuguer le démarrage des opérations et la formation continue intense (le recrutement ayant été effectué sans débauchage dans les autres banques).

Ce sont ensuite 9 agences qui ouvriront leurs portes entre 1976 et 1980.

Dans le même temps (1976), la BFC ouvre aussi rapidement deux agences (Mamoudzou et Dzaoudzi) à Mayotte à la demande de l'IEDOM.

En plus de La Réunion et Mayotte, la BFC s'implante en janvier 1978 aux Seychelles avec une agence à Victoria (Mahé).

Puis changement d'actionnaire en 1992 pour la BFC qui est rachetée par la Mauritius Commercial Bank (MCB), banque leader de la zone Océan Indien. Le nouvel actionnaire majoritaire ouvre désormais de nouveaux horizons à la BFC, qui devient une banque forte et moderne.

En 2003, La Société Générale, important groupe bancaire de la zone Euro, devient actionnaire de la BFC à parité avec la MCB, et en contrôle le management.

S'en suivra entre 2005 et 2015 le plus fort développement du réseau d'agences de la banque avec 10 ouvertures à La Réunion et 3 à Mayotte. La banque s'adapte aussi à son environnement et favorise son développement en orientant son activité vers la clientèle de particuliers et diversifie ses offres de crédit, d'épargne et de produits de banque au quotidien.

La BFC compte près de 400 collaborateurs sur 3 sites et accompagne plus de 85 000 clients. En 2024, elle poursuit sa dynamique de transformation et digitalisation, portée par ses valeurs d'esprit d'équipe, d'innovation, d'engagement et de responsabilité et effectue une migration informatique d'ampleur prévue depuis plus de deux ans.

1.2 PRÉSENTATION DE LA BFC

Depuis près de 50 ans, la BFC est devenue une banque incontournable dans l'Océan Indien par sa présence à La Réunion, à Mayotte et est également présente sur le territoire national avec son agence de Paris.

L'histoire de la BFC est intimement liée à celle des économies réunionnaise et mahoraise. Elle participe en effet au financement des grands chantiers structurant des deux îles mais s'attache aussi, au quotidien, à toujours mieux accompagner et conseiller chacun de ses clients qu'il soit particulier ou entreprise.

La BFC offre ainsi à ses clients une large palette de conseils et services, et est la représentante exclusive de la Banque Française Mutualiste (BFM) dédiée aux agents de la fonction publique.

Tout au long des décennies, elle a su se développer en construisant un réseau d'agences de proximité et des centres spécialisés et d'expertise : Espace Entreprises, Conseillers en Gestion de Patrimoine, Experts Professionnels, Credit Centers...

Ce fort investissement dans nos économies locales se manifeste aussi au travers de nos équipes de collaborateurs. En effet, la

BFC dispose de toutes les fonctions en local : réseau, back office, informatique, ressources humaines, comptabilité, etc. Outre les emplois générés, cela lui permet une parfaite maîtrise des spécificités domiennes ainsi qu'une réactivité dans le traitement des demandes clients.

DES AMBITIONS FORTES POUR L'AVENIR

Près de 50 ans, c'est là l'illustration d'un modèle de développement, construit avec détermination, rigueur et constance, dans une logique d'engagement et de performance durables.

S'appuyant sur un modèle équilibré et diversifié, la BFC allie solidité financière et stratégie de croissance durable afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et être « La banque relationnelle, référence sur ses marchés, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes ».

Car ce qui fait la force de la BFC, c'est aussi et surtout sa culture d'entreprise et son capital humain, rassemblés autour d'une valeur forte essentielle : l'esprit d'équipe.

CHIFFRES CLÉS

	2024	2023	2022	2021	2020
Résultats (en milliers d'euros)					
Produit net bancaire	73 788	75 843	80 619	80 453	76 052
Résultat brut d'exploitation	23 478	27 589	30 800	31 415	26 711
Résultat net	9 485	16 706	16 514	16 319	14 417
Fonds Propres (en euros)					
Fonds propres*	189 520 047	189 520 047	189 520 047	189 520 047	192 843 995
Ratio de solvabilité	16,3 %	16,3 %	16,6 %	17,6 %	17,8 %
Crédits et dépôts (en milliers d'euros)					
Crédits clientèle	1 666 605	1 752 161	1 836 869	1 863 942	1 907 122
Dépôts clientèle	1 377 891	1 421 778	1 479 072	1 444 593	1 468 952

* Fonds propres hors résultat de l'exercice

1.3 UNE BANQUE FORTE DE SES DEUX ACTIONNAIRES

Depuis 2003, le capital de la BFC est détenu à parité égale par le Groupe Société Générale et la Mauritius Commercial Bank Ltd (MCB).

Ce double actionariat permet à la BFC de bénéficier de synergies avec leurs équipes d'experts mais aussi de proposer à ses clients un accompagnement personnalisé dans les différents pays de la zone Océan Indien où ses actionnaires sont présents.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est une banque européenne de premier plan avec près de 119 000 collaborateurs au service de plus de 26 millions de clients dans 62 pays à travers le monde. Nous accompagnons le développement de nos économies depuis 160 ans, en proposant à nos clients entreprises, institutionnels et particuliers un large éventail de services de conseil et de solutions financières à valeur ajoutée.

Nos relations durables et de confiance avec les clients, notre expertise de pointe, notre capacité d'innovation unique, nos compétences ESG et nos franchises leader font partie de notre ADN et servent le cœur de notre objectif : créer de la valeur durable pour toutes nos parties prenantes.

Le Groupe opère dans trois domaines d'activités complémentaires, intégrant des offres ESG pour l'ensemble de ses clients :

- la Banque de détail en France, Banque Privée et Assurances, avec la banque de détail SG, les activités de banque privée, les activités d'assurance et BoursoBank, leader de la banque en ligne ;
- la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, acteur de premier plan qui propose des solutions sur mesure aux grandes entreprises et investisseurs avec un leadership mondial unique dans les dérivés actions, les financements structurés et l'ESG ;
- la Mobilité, Banque de détail et Services financiers à l'International, regroupant des banques universelles bien établies sur leurs marchés (en République tchèque, en Roumanie et dans plusieurs pays d'Afrique), Ayvens (nouvelle marque ALD-LeasePlan), acteur mondial de la mobilité durable, ainsi que des activités de financements spécialisés.

L'ambition du Groupe repose sur une stratégie claire : être une banque robuste aux performances solides et durables qui contribue aux Objectifs de développement durable. L'amélioration structurelle de l'efficacité opérationnelle, de la rentabilité et la solidité du capital constituent les enjeux prioritaires du Groupe. S'appuyant sur un modèle simplifié

et synergétique, l'objectif est également de développer des activités durables et rentables, en renforçant la proposition de valeur pour les clients et en jouant en particulier un rôle dans la transition énergétique, environnementale et sociale.

Le Groupe figure dans les principaux indices de développement durable : DJSI (Europe), FTSE4Good (Global et Europe), Bloomberg Gender-Equality Index, Refinitiv Diversity and Inclusion Index, Euronext Vigeo (Europe et zone euro), STOXX Global ESG Leaders Index, et MSCI Low Carbon Leaders Index (Monde et Europe).

GRUPE MCB (GRUPE MAURITIUS COMMERCIAL BANK) UN HÉRITAGE FORT

Depuis sa création en 1838, le Groupe MCB a évolué pour devenir une banque intégrée et un acteur de référence des services financiers. Il propose aujourd'hui une gamme complète de solutions innovantes et sur mesure à une clientèle diversifiée de particuliers, d'entreprises et d'institutions financières.

Pendant ses 180 ans d'histoire, le Groupe MCB a renforcé sa position de premier acteur bancaire de l'Ile Maurice et a joué un rôle majeur dans le développement socio-économique du pays, tout en diversifiant ses activités dans le secteur non bancaire.

En effet, il offre désormais également un large éventail de services destinés aux investisseurs : crédit-bail, services-conseils ou encore solutions informatiques haut de gamme.

Le Groupe est présent dans dix pays, avec ses filiales à Madagascar, aux Seychelles et aux Maldives, à travers ses bureaux de représentation à Paris.

Ses trois principaux pôles d'activité sont :

- les services bancaires ;
- les services financiers non bancaires ;
- les participations dans des investissements divers.

Il a également pour ambition d'être un acteur engagé en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale, aux côtés des communautés qu'il sert.

1.4 UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDÉE SUR UN MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE

La BFC a bâti un modèle solide de banque en privilégiant un développement équilibré sur ses trois segments de clientèle.

En effet, elle propose une large gamme de produits et services adaptée aux besoins d'une clientèle composée de :

- Particuliers
- Professionnels et Associations
- Entreprises et Institutionnels

PARTICULIERS

Forte de ses 27 agences réparties sur les zones d'attractivité commerciale de ses trois sites, la BFC s'appuie sur le professionnalisme de ses conseillers pour offrir un service de qualité à ses clients Particuliers.

Proche et soucieuse de ses clients, elle leur offre accessibilité, praticité et connexion via :

- son réseau d'agences qui entame sa transformation pour offrir une meilleure qualité d'accueil et de traitement des opérations : généralisation des libre-service bancaires, automates dernière génération, etc.
- son Centre de Relations Clientèle à l'écoute des clients sur des horaires élargis.
- son site internet et son application smartphone et en constante amélioration grâce aux investissements en cours.

La dynamique commerciale est soutenue sur ce segment de clients par la mise en place de pôles d'expertise à même de répondre au mieux aux besoins spécifiques de la clientèle et notamment avec ses Conseillers en Gestion de Patrimoine pour proposer leur expertise en matière fiscale, patrimoniale et financière et fournir des conseils sur la défiscalisation immobilière ou des financements sur mesure.

PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

Depuis sa création en 1976, la BFC est reconnue pour son expertise sur le marché des Professionnels qu'elle accompagne tant pour leurs besoins quotidiens, que leurs projets d'investissement ou patrimoniaux.

La BFC a mis en place une organisation qui lui permet de s'adapter aux différents profils de clients Professionnels et Associations. Des Conseillers clientèle Professionnelle sont présents dans toutes les agences BFC Réunion et au Business Center de Mamoudzou.

ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La BFC développe envers les entreprises une stratégie différenciée par segment de marché en fonction de leur chiffre d'affaires et donc de besoins spécifiques concernant les offres de flux, la gestion de leur trésorerie, les divers types de financement...

La proximité relationnelle est renforcée par la présence d'un Centre d'Affaires à Saint-Denis ainsi que dans le Sud de la Réunion. Des chargés d'affaires sont également présents au sein des agences du Port et de Mamoudzou.

La priorité de la BFC est la poursuite de son développement commercial sur les trois territoires où elle est présente (La Réunion, Mayotte et Paris) en s'appuyant sur la satisfaction de ses clients, la qualité des services proposés, la valeur ajoutée et l'innovation.

Son ambition est en effet d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. Elle entend mieux fidéliser ses clients et poursuivre sa conquête de nouveaux clients dans un environnement économique et réglementaire de plus en plus exigeant et contraignant.

LA BFC À LA REUNION

336 collaborateurs

Plus de **53 000 clients** dont près de 44 000 clients Particuliers, près de 10 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **1 385 MEUR** d'encours moyen de crédit



LA BFC À MAYOTTE

59 collaborateurs

Plus de **32 000 clients** dont près de 29 000 clients Particuliers, près de 3 000 clients Entreprises et Professionnels

Plus de **331 MEUR** d'encours moyen de crédit

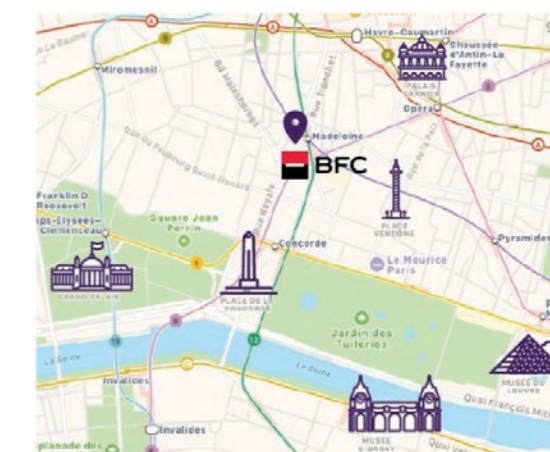


LA BFC À PARIS

2 collaborateurs

Plus de **700 clients** dont près de 600 clients Particuliers, plus de 100 clients Entreprises et Professionnels

16, place de la Madeleine
75008



2

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BFC

2	RAPPORT DE GESTION	11	2.11	Prise de participations et de contrôles au cours de l'exercice	16
2.1	Situation et activité de la Société durant l'exercice écoulé	11	2.11.1	Prises de participation	16
2.1.1	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires	11	2.11.2	Prises de contrôle	16
2.1.2	Evolutions prévisible et perspectives d'avenir	13	2.11.3	Cessions de participation	16
2.1.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé	13	2.12	Résultats économiques et financiers	16
2.2	Descriptions des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	14	2.13	Tableau des résultats financiers	17
2.3	Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société	15	2.14	Dépenses non déductibles fiscalement	18
2.4	Informations en matière de durabilité	15	2.15	Informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients	18
	Conformément à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, les filiales sont exemptées d'établir une déclaration de durabilité ; à ce titre, BFC, filiale faisant partie du périmètre de consolidation de Société Générale, est exempté de déclaration.		2.16	Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social	19
2.5	Activité en matière de recherche et de développement	15	2.17	Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	19
2.6	Informations relatives aux ressources incorporelles essentielles de la Société	15	2.18	Prêts interentreprise	19
2.7	Répartition du capital social	16	2.19	Régularisation des participations croisées	19
2.8	Etat de la participation des salariés au capital social	16			
2.9	Succursales existantes	16			
2.10	Etat des filiales et participations au 31 décembre 2024	16			

2 RAPPORT DE GESTION

2.1 SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

En tant qu'établissement de crédit la BFC a développé ses activités au travers de 27 agences sur les 3 territoires où elle est présente : La Réunion, Mayotte et Paris. Elle dispose également d'un réseau de libres-services bancaires et de distributeurs automatiques.

Partenaire de la BFM (Banque Française Mutualiste), la BFC permet aux agents du Service Public et adhérents des mutuelles sociétaires de bénéficier des offres privilégiées de la BFM dans toutes les agences BFC. Les centres d'expertises développés localement, (la Gestion de Patrimoine, l'Affacturage via la filiale du groupe SG Factoring...), ou ceux de la Société Générale en hexagone, travaillent en synergie avec les agences de la BFC pour offrir à chaque client des prestations haut de gamme et spécialisées.

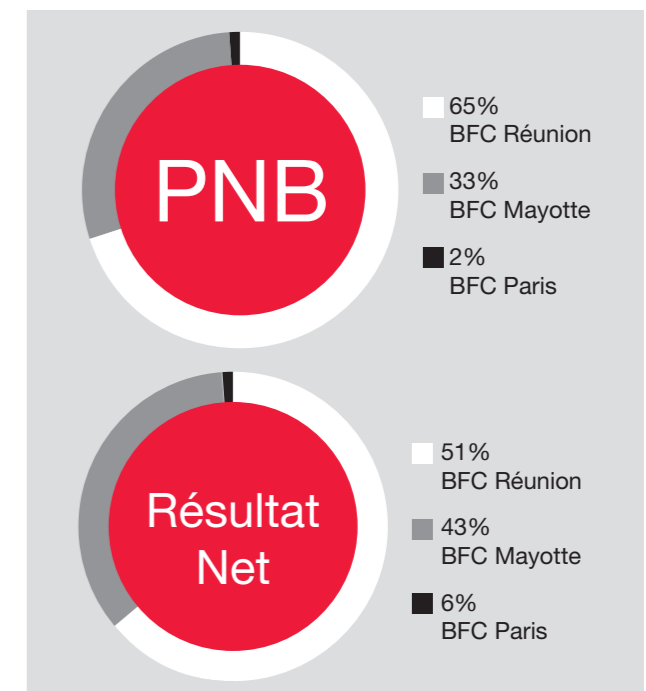
L'objectif 2024 a été d'accélérer la mutualisation et la standardisation des solutions informatiques utilisées pour les activités bancaires et leurs périphériques au travers d'un ambitieux projet visant la convergence de BFC vers le système Amplitude déjà en exploitation au sein de la Région Outre-mer.

La BFC a donc finalisé en 2024 la migration informatique vers son nouvel outil et validé le décommissionnement de l'ancien outil. Ce projet a mobilisé toutes les fonctions de la banque pour renouveler les infrastructures, les applicatifs bancaires, l'octroi de crédit consommation, la GED et la banque à distance tant multicanale que cross canal. Ce projet vise à réduire les risques de l'activité mais également à apporter une valeur ajoutée au pilotage de l'activité et aux remontées d'informations au groupe Société Générale.

Le 14 décembre 2024, Mayotte a été dévastée par le cyclone Chido déclenchant l'état de "calamité naturelle exceptionnelle" faisant de multiples victimes. L'ensemble des infrastructures publiques et privées ont subi de très lourds dégâts. Le gouvernement a pris des mesures avec le programme "Mayotte debout" et la reconstruction s'étalera sur plusieurs années.

2.1.1 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

L'année 2024 est toujours marquée par le contexte inflationniste supérieur à la Réunion (+1.4%) et à Mayotte (+2.8%) par rapport à la tendance observée en France (+1.3%). En revanche l'environnement des taux haussiers a commencé à stagner début 2024 pour décroître sur l'année.



RÉUNION

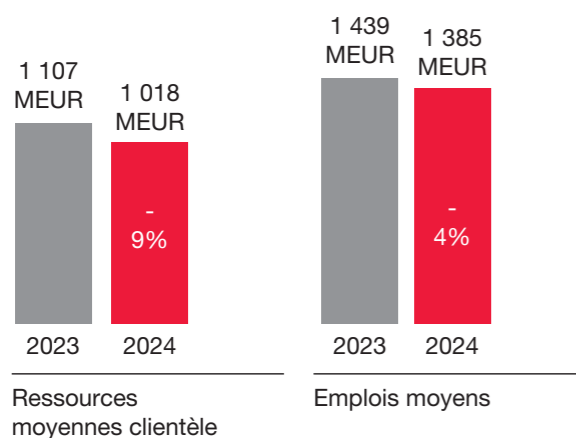
L'année 2024 est marquée par une baisse nette en ressources et en emplois.

Des emplois moyens clientèle en diminution de 54 MEUR, soit -4%, passant de 1 439 MEUR en 2023 à 1 385 MEUR en 2024. Cette baisse est principalement due aux encours de crédit moyen terme (Équipement et crédit à la consommation) qui diminuent sur la clientèle CLICOM.

Des ressources moyennes clientèle en diminution de 89 MEUR, soit -9%, passant de 1 107 MEUR au 31 décembre 2023 à 1 018 MEUR à fin 2024. Cette baisse est liée à une baisse sur les CAV essentiellement sur les CLICOM ainsi que sur les DAT.

L'exercice 2024 est marqué par :

- Un PNB de 47,6 MEUR, en stagnation, toujours porté par une MNI à hauteur de 19,6 M€ vs 19,7 M€ en 2023 (-1 %) :
 - Augmentation des charges sur swap (+1,7 MEUR)
 - Augmentation des charges de refinancement
 - Augmentation de la rémunération versée sur l'épargne règlementée suite à la hausse du livret de 2% à 3% au 1er février 2023 (+1,2 MEUR)
- Les commissions restent stables autour de 25,3 MEUR
- Le poids de La Réunion dans le PNB de BFC augmente 65% contre 63% en 2023.
- Une hausse des frais généraux de 13% (+4,2 MEUR) expliquée notamment par le développement du projet Amplitude ayant mené au transfert de charges immobilisées à hauteur de 1,2 MEUR, par la hausse des frais liés aux logiciels pour +1.3 M€ et par une hausse de 1,3 MEUR (+15 %) suite à un ajustement sur la refacturation du site Réunion aux sites Mayotte et Paris ;
- Un coût du risque de 5,2 MEUR, en hausse de 2,2 MEUR (+73%) ;
- Un résultat net de 4,8 MEUR, en diminution de 53,7 % (-5,5 MEUR).



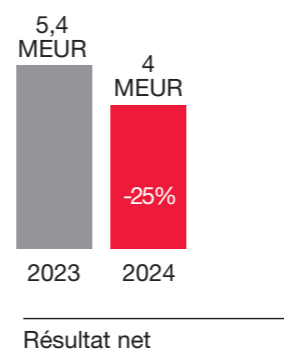
MAYOTTE

Le réseau mahorais de la BFC a enregistré une baisse de ses emplois et de ses ressources :

- Emplois moyens : -7,3% (-26,2 MEUR), impactés principalement par la clientèle CLICOM via les prêts court termes (-14,8 MEUR) ainsi que les prêts à long terme (-7,8 MEUR)
- Ressources moyennes : -3,4% (-11,1 MEUR), due principalement à une baisse des CAV (-23,5 MEUR) principalement sur la CLICOM, partiellement compensée par une hausse sur les DAT (14,5 MEUR).

L'exercice 2024 est marqué par :

- PNB de 24,3 MEUR, en baisse de 1,5 MEUR (-6%), représentant 33% du PNB global de la BFC. Les mêmes dynamiques opèrent sur le PNB, même s'il convient de noter que la production de crédit à la consommation est plus dynamique à Mayotte qu'à La Réunion.
- La marge nette d'intérêt est en baisse de -1,4 MEUR (-12%) et s'élève donc à 10,8 MEUR contre 12,3 MEUR en 2023 - lié à la baisse des taux et l'augmentation du coût des dépôts et du coût des refinancements et des swaps (+2 M€) ;
- Les commissions sont en baisse de -3% à 12,6 MEUR contre 12,9 MEUR en 2023
- Des frais généraux en baisse de 11% (-1,6 MEUR) qui s'expliquent par :
 - Une baisse des frais de personnel -0,6 MEUR
 - Des autres frais généraux en diminution de 1,8 MEUR principalement en lien avec les refacturations internes (-1 MEUR) et la baisse des logiciels (-0,8M€)
- Le coût net du risque s'élève à 4,9 MEUR soit une hausse de 59% (+1,8M€) notamment impacté par la constitution d'une provision liée au cyclone Chido.
- Un résultat net de 4 MEUR, en baisse de 1,4 MEUR (soit -25%).



PARIS

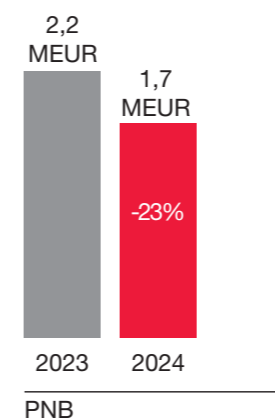
L'agence de Paris assure la représentation de la BFC dans la capitale, notamment pour sa clientèle réunionnaise et mahoraise ayant affaire à Paris. Il s'agit d'un point d'ancrage historique pour la clientèle de la MCB.

L'année 2024 est marquée par :

- PNB de 1,7 MEUR, en diminution de 23% (-0,5 MEUR) lié à la rémunération des ressources suite à la baisse des taux défavorable à l'agence de Paris ;
- Des frais généraux de 0,8 MEUR, en baisse de 26% (-0,2 MEUR) sous l'effet de frais de logiciels moins importants ;
- Un résultat net de 656 KEUR, en diminution de 0,3 MEUR.

Les emplois moyens clientèle atteignent 6,6 MEUR, en baisse de -0,6 MEUR, principalement sous l'effet de crédits moyen et long terme.

Les dépôts moyens de la clientèle (51,5 MEUR) baissent de 0,3 MEUR.



RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX

Les risques de liquidité et de taux font l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité A.L.M. qui pilote la stratégie de la BFC, en coordination avec le Groupe, pour respecter les seuils et limites fixés par le Comité Financier du Groupe Société Générale.

A fin 2023, l'encours global de swaps de couverture du risque de taux reste inchangé et s'élève à 347 MEUR.

Au 31 décembre 2024 :

- Le ratio Emplois moyens / Ressources moyennes s'élève à 123% (+2 points par rapport à 2023).
- Le ratio de liquidité (LCR) est à 247% et affiche un coussin excédentaire de 108 MEUR.
- Le ratio de solvabilité, s'élève à 16,3% au 31/12/2023 contre 16,6% au 31/12/2022 et le Tier One à 14,1% au 31/12/2022 contre 14,5% au 31/12/2022.

2.1.2 EVOLUTIONS PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2024 a été marquée par des transformations au sein de la BFC avec notamment, au deuxième trimestre, l'adoption d'un système d'information mutualisé avec d'autres filiales de la région Outremer du Groupe Société Générale mais également un changement de l'outil banque en ligne. Ces évolutions se sont déroulées dans un contexte économique incertain à La Réunion et à Mayotte.

En 2025, l'évolution des taux d'intérêts et leur déclinaison au sein du marché bancaire restent des sujets d'importance. L'évolution des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne dans un contexte marqué par des incertitudes sur les perspectives politiques et économiques peuvent peser sur la distribution de crédits et leurs conditions de taux. Au niveau local, la pression concurrentielle sur les taux des crédits et des dépôts à terme notamment constituent des facteurs d'incertitude complémentaire sur la marge nette d'intérêt de la banque.

2.1.3 EVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Le passage du cyclone Chido à Mayotte fin 2024 a fortement impacté le fonctionnement de l'économie locale. L'année 2025 sera une année de reconstruction.

L'île de La Réunion a été marquée par la survenue du cyclone Garance en mars 2025. Cet évènement n'a pas généré d'impact significatif dans les comptes.

2.2 DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE

Sur la base de l'exercice d'auto-évaluation des risques réalisé en 2024 (RCSA), la BFC est exposée aux principaux risques suivants :

- Risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme
- Risque de non-conformité
- Risque de crédit et de contrepartie
- Risque opérationnel
- Risque comptable
- Risques de taux d'intérêt et de liquidité

L'**appétit pour le risque** est défini comme le niveau de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques pour les principaux risques auxquels la BFC est confrontée dans la conduite de ses activités.

Le conseil d'administration est amené à valider annuellement les RAS (Risk Appetite Statement) et RAF (Risk Appetite Framework) de la BFC, sachant que nous appliquons les guidelines de la BU AFMO.

De plus, la BFC effectue un suivi récurrent de ses principaux risques au travers d'instances de gouvernance appropriées.

Le **risque opérationnel** se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel, des systèmes d'information ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe et les risques liés au modèle.

Il comprend notamment :

- le risque de non-conformité, en respectant strictement l'ensemble des lois et règlements qui régissent les activités,
- le risque de conduite inappropriée ('misconduct') en suivant les valeurs et principes de comportement applicables à l'ensemble des collaborateurs et définis par le Groupe,
- les risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la sécurité (cybercriminalité, défaillance de services...),
- les autres risques : erreur d'exécution, fraude interne ou externe, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, pertes de moyens d'exploitation, litiges commerciaux, non respects d'obligations fiscales, etc...

Ces risques, sur lesquels le niveau de tolérance est restreint ou nul, sont pilotés dans le Groupe Société Générale, au niveau :

- de la filiale BFC, avec l'ensemble du Comité de Direction, au travers de deux instances : le Comité des Risques

Opérationnels et le Comité de Conformité, suivis d'un reporting au niveau de la direction centrale AFMO,

- de la Business Unit AFMO, semestriellement, à travers le Comité de Coordination du Contrôle Interne (CCCI) présidé par les directeurs d'AFMO et l'ensemble des directions des corps de contrôle et de conformité

Les analyses issues de l'exploitation des outils de pilotage des risques (contrôle permanent de niveau 1, collecte des incidents risque opérationnel, RCSA, KRI, ...) ainsi que les risques juridiques, réglementaires et ceux liés à la sécurité des Systèmes d'Information sont présentés lors de ces instances et au travers de comités ad hoc (Comité de conformité, Comité de Sécurité des Systèmes d'Information...).

Les plans d'action, axes de progrès et points de vigilance y sont exposés.

Un pilotage du ratio global perte/PNB est réalisé à minima trimestriellement via la gouvernance « Stronger In Africa » et semestriellement à travers le Comité d'Etude de l'Audit Interne (CEAI) avec un comparatif au niveau de la Business Unit et du Groupe.

Les risques non financiers : depuis 2023, le programme « Stronger in Africa » intégré à la feuille de route de BFC met l'accent sur la maîtrise des risques non financiers au travers de comités trimestriels.

La gouvernance du programme s'articule autour de 7 streams animés et pilotés par les managers issus à la fois du siège de la Business Unit (BU) et des filiales, sous sponsorship d'AFMO/DIR :

- Sécurisation comptable
- Sécurisation des traitements
- Sécurisation des processus Conformité
- Mise en qualité du dispositif de contrôle interne
- Accélération Data et mise en qualité des données
- Culture & Conduite

Chacun de ces streams donne lieu à production d'indicateurs trimestriels dont l'évolution est examinée au regard des valeur cibles définies par le groupe.

Les risques de contrepartie se définissent comme les risques de perte encourue par la banque en cas de défaillance d'un emprunteur dans une opération de crédit ou d'une contrepartie dans une opération de marché.

L'appétit pour le risque de crédit est piloté à travers un dispositif de politiques de crédit, limites de risque et de politiques de tarification, visant à sécuriser au niveau de la BU AFMO :

- un niveau prévisionnel de Charge Nette du Risque (CNR) compatible avec les objectifs de rentabilité prédéfinis dans le cadre du budget annuel et du plan financier à 3 ans,
- une couverture acceptable du risque de pertes de crédit par les revenus de marges d'intérêt (équilibre «rentabilité / risque»), au travers de politiques de tarification différenciées selon le degré de risque.

Les risques de contrepartie font l'objet d'une revue régulière au travers de Comités Internes d'Etudes des Risques de Crédit à fréquence semestrielle. Les décisions prises et les plans d'action engagés sont formalisés dans un compte rendu.

Les risques de contrepartie de la BFC sont encadrés par plusieurs politiques d'octroi (Retail et Non Retail). Au niveau de la clientèle Retail, trois politiques d'octroi (POC) ont été définies relatives : aux prêts à la consommation, aux prêts Habitat et aux prêts dédiés à la clientèle des Professionnels. Les dites POC font l'objet d'une revue annuelle validée en conseil d'administration (POC 2024 validées par le conseil à validité 31/03/2025).

La politique d'octroi Non Retail est alignée sur celle de la banque normative SG (critères d'exclusions décisionnelles ...) et le schéma délégataire qui en découle est validé par la filière Risque en central. La BFC dispose d'une limite sectorielle groupe sur les professionnels de l'immobilier pour un montant de 95 MEUR, avec une validité jusqu'à juin 2025.

Le risque de contrepartie de la BFC se répartit comme suit :

- 2.2 % « secteur public »
- 26.2 % « banques »
- 24.2 % « clientèle Corporate »
- et 37.3 « clientèle Retail »

Le risque de contrepartie de la BFC est étudié par le biais de différents indicateurs présentés par produits, par marchés, canaux d'acquisition (indicateurs de risque précoces, encours en défaut bâlois, charge nette du risque...).

Toutes les demandes de financements reçues sont instruites via des outils d'acquisition qui collectent les données nécessaires depuis des bases internes et externes (Banque de France, Base Tiers...).

Les risques comptables et financiers :

Les principaux risques comptables et financiers de BFC sont les risques structurels (taux, liquidité, change).

- le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour la BFC à faire face aux échéances de ses obligations financières : remboursements de dette, fourniture de collatéral.
- le risque de taux est le risque financier lié aux variations de taux d'intérêt en cas de non adéquation de l'actif et du passif en matière de taux (fixe/variable).
- le risque de change intervient lorsque des variations de cours de change peuvent provoquer des pertes financières. Ce risque est quasi inexistant à la BFC du fait d'opérations uniquement réalisées « spot » (pas de forward) et par un adossement des achats/ventes de devises.

Ces risques sont très encadrés par Société Générale qui fixe les principes qui doivent être appliqués dans l'ensemble du groupe Société Générale.

2.3 INDICATEURS CLEFS DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIÈRE ET NON FINANCIÈRE AYANT TRAIT À L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Les indicateurs clés relatifs à la finance et aux risques de BFC ont été traités dans les parties 1.1 et 1.2 et 1.13 financières du présent document.

De plus, BFC étant consolidée au niveau du groupe Société Générale, les indicateurs relatifs aux questions d'environnement sont suivis au niveau consolidé.

2.4 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à l'article L. 232-6-3 du Code de commerce, les filiales sont exemptées d'établir une déclaration de durabilité ; à ce titre, BFC, filiale faisant partie du périmètre de consolidation de Société Générale, est exemptée de déclaration.

2.5 ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la BFC n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES INCORPORELLES ESSENTIELLES DE LA SOCIÉTÉ

Sans objet

2.7 RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Nous vous précisons que le capital de la BFC était détenu, au 31 décembre 2024 :

- à hauteur de 166 653 actions (49,99%) par SG FINANCIAL SERVICES HOLDING
- à hauteur de 166 653 actions (49,99%) par THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD

2.8 ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la BFC au dernier jour de l'exercice, soit le 31/12/2024 : néant

2.9 SUCCURSALES EXISTANTES

Nous vous rappelons que la BFC ne détient aucune succursale.

2.10 ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Nous vous rappelons que, au 31 décembre 2024, la BFC ne détenait aucune participation et, par conséquent, aucune filiale.

2.11 PRISE DE PARTICIPATIONS ET DE CONTRÔLES AU COURS DE L'EXERCICE

2.11.1 PRISES DE PARTICIPATION

Nous vous précisons que la BFC n'a acquis aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.11.2 PRISES DE CONTRÔLE

Nous vous précisons que la BFC n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

2.11.3 CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Nous vous précisons que la BFC n'a cédé aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

2.12 RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Les principaux postes du compte de résultat, menant à la formation du produit net bancaire sont les suivants :

- La marge nette globale d'intérêts (MNI) s'établit à 31,4 MEUR, affichant une baisse de 1,5 MEUR (-4,4%), sous l'effet d'une production moindre, de la hausse du taux moyen des crédits. Cette baisse s'explique également par l'impact lié à la hausse des taux BCE qui impacte négativement la MNI interbancaire.
- Les commissions nettes (39 MEUR) restent stables.
- Le résultat net des opérations financières est en hausse (+0,4 MEUR) en comparaison avec l'an dernier, sous l'effet d'une perte de résultat de change sur les opérations de la clientèle en 2023 ;
- Enfin, le résultat net des autres produits et charges d'exploitation bancaire reste stable à 3,2 MEUR (+0,1 MEUR), et s'explique essentiellement par un impact sur la participation au bénéfice assurance Sogécap (+0,2 MEUR).

Le produit net bancaire s'élève à 73,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 en baisse de 2 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Les frais généraux représentent des charges de structure de -47,5 millions d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à l'année précédente (+2,6 million d'euros). Cette hausse est liée à la hausse des rémunérations chargées (+1,5 MEUR) et au transfert de charges pour 1,2 MEUR lié au projet de migration informatique.

Le coût du risque s'élève à 10,5 MEUR soit une hausse de 4,4 MEUR par rapport à 2023 qui s'explique pour +0,6 MEUR par une provision sur Mayotte liée au cyclone Chido de décembre 2024, des provisions complémentaires sur certains clients (+0,2 MEUR) ainsi que par une provision de 0,7 MEUR sur les suspens débiteurs non rapprochés.

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 9,5 millions d'euros, en baisse de 43% par rapport à l'année précédente.

2.13 TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS

	2020	2021	2022	2023	2024
I. FONDS PROPRES APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS					
Capital	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800	16 666 800
Réserves diverses	140 538 727	150 853 247	150 853 247	150 853 247	150 853 247
Emprunts subordonnés	35 638 468	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000
Résultat	14 417 383	16 318 762	16 514 204	16 705 791	9 485 478
Total fonds propres	192 843 995	189 520 047	189 520 047	189 520 047	189 520 047
II. RÉSULTATS GLOBAUX DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES					
Chiffre d'affaires HT	92 330 622	95 700 000	98 621 378	112 646 059	121 677 385
Bénéfice avant impôts, amortissements, provisions et coût du risque	31 001 998	35 759 572	34 342 909	30 981 711	26 295 970
Impôt sur les bénéfices	4 710 086	6 797 693	7 202 987	4 836 875	3 531 856
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	14 417 383	16 318 762	16 514 204	16 705 791	9 485 478
Montant des bénéfices distribués	5 766 953	0	16 318 762	16 514 204	16 705 791
III. RÉSULTATS DES OPÉRATIONS RÉDUITS A UNE SEULE ACTION					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements, provisions et coût du risque	78,88	86,88	81,42	78,43	68,29
Bénéfice après impôts, amortissements, provisions et coût du risque	43,25	48,96	49,54	50,12	28,46
Dividende versé à chaque action/C.I	17,30	0	48,96	50,12	50,12
Action ordinaire	0	0	0	0	0
IV. PERSONNEL					
Nombre de salariés	406	378	383	411	396
Montant de la masse salariale	17 607 755	17 524 287	17 887 814	17 849 614	19 755 826
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	7 631 886	7 711 726	7 898 789	7 862 189	8 915 710

ACTIONS ORDINAIRES

2020 : 333 336
 2021 : 333 336
 2022 : 333 336
 2023 : 333 336
 2024 : 333 336

2.14 DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code à hauteur de 17 528.25 euros.

2.15 INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients sont présentées dans les tableaux ci-après :

FACTURES REÇUES ET ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (TABLEAU PRÉVU AU I DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 I 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu	Article D. 441 I 1°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
--	--

(A) Tranches de retard de paiement

Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	84	6	8	5	6	109	Nombre de factures concernées	20	15	10	2	39	86
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	789	74	27	17	81	988	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	224	29	34	7	131	119
Pourcentage du montant	80%	7%	3%	2%	8%	100%	Pourcentage du montant	53%	7%	8%	2%	31%	100%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre	0	Nombre	0
Montant total HT (KEUR)	0	Montant total HT (KEUR)	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L 443-1 du Code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture
--	---	--	---

FACTURES REÇUES ET ÉMISES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT AU COURS DE L'EXERCICE (TABLEAU PRÉVU AU II DE L'ARTICLE D. 441-4)

Article D. 441 II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice	Article D. 441 II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice
--	--

(A) Tranches de retard de paiement

Sites	GROUPE BFC					Total Général	Sites	GROUPE BFC					Total Général
	Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus			Non échus	Paiement 1 à 30 jours	Paiement 31 à 60 jours	Paiement 61 à 90 jours	Paiement à 91 jours et plus	
Nombre de factures concernées	6 910	431	155	56	52	7 604	Nombre de factures concernées	122	74	57	15	21	289
Montant total des factures concernées HT (KEUR)	20 397	5 407	1 663	263	306	28 036	Montant total des factures concernées HT (KEUR)	1 016	671	448	12	202	2 349
Pourcentage du montant	73%	19%	6%	1%	1%	100%	Pourcentage du montant	43%	29%	19%	1%	9%	100%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées

Nombre	N/A	Nombre	N/A
Montant total HT (KEUR)	N/A	Montant total HT (KEUR)	N/A

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture	Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours à la date d'émission de la facture
--	---	--	---

Les activités bancaires sont exclues du périmètre.

2.16 CAPITAUX PROPRES DEVENUS INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Sans objet

2.17 OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

Nous vous informons, en application de l'article L 225-211, alinéa 2 du Code de commerce, que la BFC n'a réalisé aucune des opérations visées aux articles L 225-208, L 22-10-62, L 225-209-2, L 228-12 et L 228-12-1 du même Code.

2.18 PRÊTS INTERENTREPRISE

Sans objet

2.19 RÉGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISÉES

Nous vous indiquons, en application des dispositions de l'article R. 233-19 du Code de commerce, que la BFC n'a réalisé aucune régularisation relevant des dispositions de l'article L. 233-29 du même code.

3

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	21
3.2	PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	21
3.3	SITUATION DES MANDATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	21
3.4	MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	22
3.5	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNÉE	23
3.6	SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	32
3.7	RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS	33
3.8	TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL	33

3.1 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été établi par le Conseil d'administration en application du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de commerce.

3.2 PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN (BFC) a été créée le 29 juin 1984

Le Conseil National du Crédit a, lors de sa séance du 11 juillet 1984, prononcé l'agrément de la BFC en qualité d'Etablissement de Crédit.

Conformément à ses statuts, elle a pour objet d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France métropolitaine que dans les Départements et Territoires d'Outre-Mer ou tout pays étranger :

- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code Monétaire et Financier ;
- toutes prises de participations.

Elle est filiale

- à 49,99% de SG FINANCIAL SERVICES HOLDING SA dont le siège se trouve au 29 boulevard Haussmann – 75009 PARIS,
- à 49,99% de MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD dont le siège social est au 9-15 Sir William Newton Street, Port Louis, ILE MAURICE.

3.3 SITUATION DES MANDATS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3.3.1 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Au 31 décembre 2024, la Direction générale comprend un Directeur Général et un Directeur Général Délégué nommés par le Conseil d'administration.

La durée du mandat des membres de la Direction générale est déterminée lors de la décision de nomination par le Conseil d'administration.

Monsieur Ludovic CAILLY
Fonction principale : Directeur Général

Né(e) le 30/01/1974
Nationalité : Française
Dates de début de mandat : 16/05/2022
Etudes : MBA Economie Finances

Monsieur Damien GRANIER
Fonction principale : Directeur Général délégué

Né(e) le 30/05/1973
Nationalité : Française
Dates de début de mandat : 17/09/2024
Etudes : Ingenieur POLYTECH LILLE

3.3.2 SYNTHÈSE DES ÉCHÉANCES DES MANDATS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Mandats	Nom du mandataire	Durée
Directeur général	Monsieur Ludovic CAILLY	Illimitée
Directeur général délégué	Monsieur Damien GRANIER	Illimitée

3.4 MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En application de l'article L 511-58 du Code monétaire et financier, le Conseil d'administration a dissocié les fonctions de Président et de Directeur général.

3.5 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'ANNÉE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.



Philippe AMESTOY
Président du Conseil d'Administration

Parcours professionnel

Philippe Amestoy a débuté sa carrière chez Arthur Andersen avant de rejoindre en 1987 l'inspection de Société Générale. En 1998, il a pris la responsabilité de la vice-présidence de la filiale argentine de Société Générale, avant d'être nommé, en 2002, Directeur général de l'Union Internationale de Banques, en Tunisie, lors de sa privatisation et de son acquisition par Société Générale. En 2007, il a été promu Délégué général de la région Grand Sud-Ouest au sein du réseau France de Société Générale. De 2011 à 2015, il a été Directeur général adjoint de Crédit du Nord,

plus particulièrement en charge des questions marketing et commerciales. En 2015, il a été nommé Directeur général délégué du groupe Crédit du Nord et Directeur des Opérations et de la Transformation pour le réseau France en 2017 puis Directeur du réseau de la Banque de détail Société Générale en France en juin 2019. Philippe Amestoy est nommé Directeur délégué des réseaux bancaires internationaux, région Afrique, bassin méditerranéen et outre-mer en juillet 2021. Philippe Amestoy est diplômé de l'IEP de Paris et de l'université de Paris-Dauphine.

Première nomination :
2022

Echéance du mandat :
2025

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur
Union Internationale de Banques (Tunisie)
- Administrateur
Société Générale Cameroun
- Représentant Permanent de Société Générale, membre Personne Morale du Conseil de Surveillance (Algérie)

Sociétés Françaises

- Directeur Délégué AFMO
Société Générale SA
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Mathilde LEPELLETIER
Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint le Crédit du Nord en 1995 comme Assistante du Responsable des Ressources Humaines en charge de la Formation Professionnelle. Est Conseiller Clientèle Entreprises en 1997 avant de devenir directrice d'agence en 2001 puis Responsable Régionale de la Conduite du Changement en 2005. Devient Directrice du Groupe du Havre en 2006 puis Directrice du Marché du Patrimoine et de la Banque Privée en 2012 et Directrice du Programme de Transformation du groupe Crédit du Nord - Direction Générale en 2016.

Est Directrice des Marchés du Patrimoine, des Particuliers et des Canaux de Distribution en 2017 avant d'être nommée Directrice Régionale Déléguée - Région Nord-Ouest en 2018. Titulaire d'une Maîtrise en Ingénierie des Opérations Bancaires et Financières Internationales et d'un DESS Droit et Economie des Opérations Financières.

Première nomination :
2020

Echéance du mandat :
2025

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directrice Régionale Adjointe Sud-Ouest
Société Générale SA
- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Isabelle DELCEIL GERAUD

Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint Société Générale en 1995 en tant que Responsable Marketing. Est Directeur adjoint d'agence en 1998 avant de devenir Responsable de projets bancaires en 2001 puis Responsable efficacité commerciale – marche des entreprises en 2004. Poursuit comme Directeur développement commerce international en 2007 puis Directeur projets

d'organisation en 2011. Est Directeur du centre de relation client multimédia en 2014 avant de devenir Directrice régionale en 2016 puis Déléguée générale Grand Est & Franche Comte en 2017.

Titulaire d'un MAGISTERE Economie / Gestion - Modélisation Appliquée et Econométrie et d'un DESS Banques et Finances.

Première nomination :
2020
Echéance du mandat :
2026

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directrice Régionale Sud-Ouest
Société Générale SA
- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion
- Administrateur
Fondation Société Générale



Adila FAKIM

Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint the Mauritius Commercial Bank Ltd en 2006 comme « Operations Coordinator » avant de devenir « Manager, Subsidiaries Operations » en 2007. Reprend ce poste à la MCB Investment Holdings Limited en 2015.

Titulaire d'un Diplôme d'études Universitaires Générales Option Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales, d'une Maîtrise d'Informatique Appliquée à la Gestion des Entreprises (MIAGE) et d'un Brevet bancaire du CFPB.

Première nomination :
2020
Echéance du mandat :
2026

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Subsidiaries Opération Manager
MCB Investment holding
- Administrateur
Banco Societe Générale Mozambique SA

Sociétés Françaises

- Administrateur
Banque Française Commerciale
Océan Indien – La Réunion



Jean-Michel NG TSEUNG

Administrateur

Parcours professionnel

Intègre la Mauritius Commercial Bank Ltd en 2004 à la fonction de Directeur et Responsable du département Entreprises.

Depuis juillet 2015, il est Directeur Général de MCB Investment Holding Limited.

Première nomination :
2017
Echéance du mandat :
2026

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur et Directeur Général MCB Group Ltd
- Administrateur et Directeur Général MCB Investment Holding Ltd
- Administrateur The Mauritius Commercial Bank Ltd
- Administrateur MCB Maldives Private Ltd
- Administrateur MCB Madagascar SA
- Administrateur MCB Seychelles Ltd
- Administrateur COVIFRA Ltd
- Administrateur EF Property Ltd
- Administrateur MCB Capital Markets Ltd
- Administrateur MCB Equity Fund Ltd
- Administrateur MCB Real Assets Ltd

Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien – La Réunion



Paul PIAT CORSON

Administrateur

Parcours professionnel

Rejoint la MCB en 1983, en tant qu'analyste financier et devient en 1995 manager responsable d'un portefeuille de crédit Grandes Entreprises, en 2003 Senior Manager, puis en 2010 Deputy Head of Corporate

Banking, en 2015 Head of Corporate Banking. De 2015 à 2022, il occupe le poste de Deputy Head of Corporate and Institutional Banking. Diplômé de l'ENSAE de Paris, ingénieur statisticien économiste, et titulaire d'un MBA de l'Université Laval, Canada.

Première nomination :
2023
Echéance du mandat :
2026

Mandats en cours

Sociétés Étrangères

- Administrateur MCB MADAGASCAR SA
- Administrateur MCB SEYCHELLES LTD
- Administrateur MCB MADDIVES LTD
- Administrateur MCB MICROFINANCE LTD
- Administrateur MCB INVESTMENT HOLDING LTD
- Administrateur BLUE PENNY MUSEUM
- Administrateur ECOCENTRE LTEE
- Administrateur ASSOCIATION ECOLE DU CENTRE
- Administrateur LE LYCEEN
- Administrateur LES LYCEEN
- Administrateur LES LYCEES ASSOCIES LTEE
- Administrateur ECOLE DE L'OUEST LTEE
- Administrateur LE COLLEGIEN LTEE
- Administrateur LE COLLEGE DES L'OUEST ASSOCIE LTEE
- Administrateur ROCNOS LTEE

Sociétés Françaises

- Administrateur Banque Française Commerciale Océan Indien



Ludovic CAILLY

Directeur Général

Parcours professionnel

Ludovic CAILLY rejoint le groupe Société Générale en 2001. Après des expériences commerciales sur le marché des Professionnels et des Entreprises au sein du réseau France.

Il intègre le réseau international du Groupe en 2007 en prenant successivement les responsabilités de Directeur Commercial de Société Générale Albania et de Directeur

Entreprises de l'UIB (Tunisie).

En 2015, il rejoint de nouveau le réseau France : DCPD sur la zone Marseille – Aubagne, Directeur Régional sur la DEC d'Amiens et Directeur Commercial Régional pour les départements de l'Oise et de l'Aisne.

Ludovic CAILLY est diplômé en finance de l'Ecole Supérieure de Commerce de Chambéry et de Cardiff Business School.

Première nomination :
2022

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directeur Général
Banque Française Commerciale
Océan Indien



Damien GRANIER

Directeur Général Délégué

Parcours professionnel

Rejoint le Groupe Société Générale en décembre 1996 à la Direction de l'Informatique pour le réseau des agences en France métropolitaine.

En avril 2004, il rejoint le réseau international BHF (Banque Hors France Métropolitaine) pour plusieurs postes liés à la gestion technique de la solution Delta Bank puis au pilotage de la relation globale avec le fournisseur Delta Informatique.

Première nomination :
2024

En juillet 2013, il intègre la filiale Société Générale en Moldavie en tant que COO.

En juillet 2018, Damien est rattaché à la Direction Régionale Outre-Mer, chargé du pilotage des portefeuilles projets des entités et de la supervision de plusieurs projets, principalement sur les chantiers de Conformité (équipe CORE).

Il est nommé Chief Operation Officer (COO) de la BFC le 1er Janvier 2024.

Mandats en cours

Sociétés Françaises

- Directeur Général Délégué
Banque Française Commerciale
Océan Indien

3.6 SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(L 225-115, R 225-81 et R 225-83 relatifs à la communication aux Actionnaires en vue de la tenue de l'Assemblée générale)

Nom du Commissaire aux comptes	Prise d'effet	Titulaire / Suppléant	Echéance – AG statuant sur les comptes au
PricewaterhouseCoopers Audit	15 mai 2024	Titulaire	31/12/2025
KPMG	25 juin 2024	Titulaire	31/12/2025
C2A	04/07/2017	Suppléant	31/12/2025

3.6.1 RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sans objet

3.6.2 NON-RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sans objet

3.6.3 DÉMISSION DE C2A, EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Nous vous informons de la démission de C2A en qualité de Commissaire aux comptes suppléant au cours de l'année 2024.

3.6.3 NOMINATION D'UN NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sans objet

3.6.4 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Sans objet

3.6.5 NON-RENOUELEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

Sans objet

Conformément à l'article L 823-1, I-al. 2 du Code de commerce, la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le Commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

En l'espèce, les Commissaires aux comptes titulaires étant des personnes morales, nous vous proposons de ne pas renouveler ni de remplacer le mandat du Commissaire aux comptes suppléant.

3.7 RÉMUNÉRATION DE L'ACTIVITÉ DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de ne pas attribuer de rétribution aux Administrateurs.

3.8 TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Sans objet

4

ÉTATS FINANCIERS

4.1 BILAN	35
4.2 COMPTE DE RÉSULTAT	38
4.3 CHIFFRES CLÉS	39
4.4 NOTES	58
4.5 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES	58
4.6 NOTES SUR LE BILAN	61

4.1 BILAN

BILAN ACTIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Caisse, banques centrales, CCP		195 238 381	179 173 069
Créances sur les établissements de crédit	1 - 2 - 17	205 925 869	85 144 437
Opérations avec la clientèle	2	1 666 605 578	1 752 161 426
Obligations et autres titres à revenu fixe		0	0
Actions et autres titres à revenu variable	3	0	0
Participations et autres titres détenus à LT	4	2 708 074	2 293 911
Parts dans les entreprises liées	4	0	0
Immobilisations incorporelles	5	24 529 929	18 713 282
Crédit bail et Opérations assimilées	5	19 319 710	20 560 307
Immobilisations corporelles	5	13 207 454	13 559 198
Autres actifs	6	11 514 435	9 119 413
Comptes de régularisation	7	15 328 661	39 140 192
TOTAL ACTIF		2 154 378 090	2 119 865 235

BILAN PASSIF (EN EUROS)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
Banques centrales, CCP		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	8 - 17	524 524 558	439 346 170
Opérations avec la clientèle	9 - 17	1 377 890 611	1 421 777 767
Dettes représentées par un titre	9 - 17	0	0
Autres passifs	10	17 270 898	16 658 653
Comptes de régularisation	11	17 339 469	17 733 756
Provisions	12	18 334 570	18 107 174
Dettes subordonnées	13	22 012 461	22 015 877
Fonds pour risques bancaires généraux		1 664 091	1 664 091
Capitaux propres hors FRBG :	14 - 15 - 16	175 341 434	182 561 747
TOTAL PASSIF		2 154 378 090	2 119 865 235

HORS BILAN (EN EUROS)

	Notes	31.12.2024	31.12.2023
ENGAGEMENTS DONNÉS		235 964 082	208 762 629
Engagements de financement		168 236 311	130 846 047
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		0	0
<i>En faveur de la clientèle</i>		168 236 311	130 846 047
Engagements de garantie		67 727 770	77 916 582
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		32 705 791	31 384 500
<i>En faveur de la clientèle</i>		35 021 980	46 532 081
ENGAGEMENTS REÇUS		736 344 822	590 826 319
Engagements de financement		152 250 004	193 756 423
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		152 250 004	193 756 423
Engagements de garantie		584 094 819	397 069 896
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>		152 250 004	193 756 423
<i>Reçus de la clientèle</i>		151 796 434	23 478 646
AUTRES ENGAGEMENTS		450 148 984	436 238 663
Engagements sur instruments financiers a terme		362 123 664	349 902 375
Autres engagements		84 005 805	84 032 925
Engagements donnés		84 005 805	84 032 925
Engagements reçus		0	0
DOUTEUX		4 019 515	2 303 362

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RÉSULTAT (EN EUROS)

	Notes	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	19 - 24	69 253 188	60 807 356
Intérêts et charges assimilées	20 - 24	-37 808 036	-27 901 388
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	21	6 730 127	6 095 156
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées	21	-7 092 545	-5 632 494
Revenus des titres à revenu variable		17 593	34 168
Commissions (produits)	22 - 24	48 542 724	48 387 113
Commissions (charges)	22 - 24	-9 518 206	-9 304 661
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	23 - 24	496 831	55 472
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de placement et assimilés	23	-59 746	0
Autres produits d'exploitation bancaire	25	3 384 642	3 396 118
Autres charges d'exploitation bancaire	26	-158 546	-93 954
Produit net bancaire		73 788 027	75 842 886
Charges générales d'exploitation	27	-47 491 162	-44 864 538
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-2 818 735	-3 389 150
Résultat brut d'exploitation		23 478 130	27 589 198
Coût du risque	28	-10 459 901	-6 049 895
Résultat d'exploitation		13 018 229	21 539 304
Gains/pertes sur actifs immobilisés	29	-895	3 363
Résultat courant avant impôt		13 017 334	21 542 666
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur les bénéfices	30 - 31	-3 531 856	-4 836 875
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
RÉSULTAT NET		9 485 478	16 705 791

4.3 NOTES

NOTE 1 : CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
<i>(Ces créances ne sont pas éligibles au refinancement de la BDF)</i>						
Comptes ordinaires débiteurs	102 238		102 238	60 873		60 873
Comptes et prêts à terme		100 831	100 831		21 771	21 771
Créances douteuses						
Sous-total	102 238	100 831	203 069	60 873	21 771	82 644
Créances rattachées	2 602	255	2 857	2 273	228	2 501
TOTAL BRUT	104 840	101 086	205 926	63 140	21 999	85 144
Dépréciations						
TOTAL NET	104 840	101 086	205 926	63 146	21 999	85 144

NOTE 2 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Crédits à la clientèle	1 523 726	1 631 889
Valeurs non imputées	12 655	12 627
Comptes ordinaires débiteurs	52 044	29 883
Créances rattachées	2 425	3 784
Créances douteuses	140 054	137 151
TOTAL BRUT	1 731 803	1 815 334
Dépréciations	65 198	63 173
TOTAL NET	1 666 606	1 752 161

**NOTE 2 BIS :
RISQUES DE CRÉDIT : RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES
DE CONTREPARTIE (EN KEUR)**

	Particuliers	Entreprises	Clientèle financière	Autres	TOTAL
Créances douteuses	34 697	98 555		6 802	140 054
Créances douteuses	18 650	50 435		6 777	75 862
Créances douteuses compromises	16 047	48 120		25	64 192
Dépréciations sur créances douteuses	20 812	40 338		4 048	65 198
Dépréciations / créances douteuses - principal	470	7 247		2 972	10 689
Dépréc. / créances douteuses compromises - principal	12 785	28 364		25	41 174
Dépréciations / créances douteuses - intérêts	375	578		906	1 859
Dépréciations / créances compromises - intérêts					
Dépréciations forfaitaires sur créances douteuses	7 182	4 149		145	11 476
TOTAL NET EXERCICE EN COURS	13 885	58 217		2 754	74 856
TOTAL NET EXERCICE PRÉCÉDENT	10 937	59 521		3 519	73 978

**NOTE 2 TER :
FLUX DES DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF (KEUR)**

	Solde début période	Dotation	Reclassement	Reprise / disponible	Reprise / utilisée	Solde fin période
Sur opérations interbancaires						
Sur créances clientèle :	63 173	23 381		14 581	6 776	65 197
- En principal	61 247	22 480		13 613	6 776	63 339
- En intérêts	1 926	901		968		1 859
Sur portefeuille titres de participation et titres détenus à LT	56	5				61
Sur portefeuille titres de placement						
	63 229	23 386		14 581	6 776	65 258

Aucun encours douteux compromis ni d'encours restructurés n'a été effectué à des conditions hors marché.

NOTE 3 : PORTEFEUILLE TITRES (KEUR)**

							Valeurs nettes comptables		Plus values
	Investissement		Placement		Transaction		TOTAL		Latentes
	31.12.24	31.12.23	31.12.24	31.12.23	31.12.24	31.12.23	31.12.24	31.12.23	31.12.24
Actions									0
Créances rattachées									
Dépréciations									0
TOTAL ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE									0

(**) L'ensemble de ces titres est non coté.

NOTE 4 : PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT

	Nombre de titres détenus	Part dans le capital	Nominal des titres en EUR	Valeur brute KEUR	Dépréciation KEUR	Valeur nette comptable KEUR
Participations						
Crédit Logement	32	NS	70	2		2
Autres						
SEM NORDEV	75	0	250	19		19
Swift	3	NS		1		1
APICAP	1000			730	54	676
Certificats d'association du Fonds de Garantie des Dépôts				1 979		1 979
TOTAL PARTICIPATIONS : NON CÔTÉES				2 731	54	2 677
Parts dans les entreprises liées						
Établissements de crédit						
MAURITIUS COMMERCIAL BANK (MADAGASCAR)						
Autres						
BPIFRANCE (ex OSEO)	43 544	NS	8	6		6
Run Croissance	50	2,6%	10 000	32	7	25
Auber Immobilier						
SCI Mayotte 2001						
SCI OMAHA 2012						
Avance Associé OMAHA 2012						
SNC SOCIÉTÉ 72	99	1	10	1		1
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES : NON CÔTÉES				39	7	31
PARTICIPATIONS CÔTÉES						
TOTAL PARTICIPATIONS CÔTÉES						
TOTAL GÉNÉRAL				2 769	61	2 708

NOTE 4 BIS : OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES (EN KEUR)

	Créances	Dettes	Engts donnés	Engts reçus	Instruments financiers
The Mauritius Commercial Bank Maurice	453	12 396	63	5 388	
The Mauritius Commercial Bank Seychelles					
Société Générale	130 760	447 270	34	152 250	362 124 (*)
MCB Madagascar		83			
SCI Mayotte 2001					

* Swaps de taux d'intérêts et caps/floors, valeur nominale

NOTE 4 TER : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, AUTRES TITRES DÉTENUS À LT AU 31/12/22 (KEUR)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus BRUTE	Valeur comptable des titres détenus NETTE	Prêts et avances consentis par la BFC et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Résultat (bénéfice ou perte) PNB 2020	Dividendes encaissés par la BFC au cours de l'exercice
A - Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication :									
1- Filiales détenues à plus de 50%									
2- Participations détenues entre 10% et 50%									
B - Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'exède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :									
1- Filiales françaises (ensemble)								-	-
2- Filiales étrangères (ensemble)								-	-
3- Participations dans des sociétés françaises (ensemble)				791	729			-	-
4- Participations dans des sociétés étrangères (ensemble)								-	-
5- Certificat d'Association du Fond de Garantie des Dépôts				1 979	1 979				
TOTAL				2 769	2 708				

NOTE 5 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Logiciels	33 893	6 414	3 368		36 939
Droits au bail	366				366
TOTAL VALEUR BRUTE	34 258	6 414	3 368		37 304
Amortissements/dépréciations					
Logiciels	15 017	760	3 368		12 409
Droits au bail	366				366
TOTAL AMORTISSEMENTS	15 382	760	3 368		12 775
Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
Logiciels	163		163		
TOTAL DOTATIONS	163		163		
VALEUR NETTE COMPTABLE	18 713	5 654	-163		24 530

Les immobilisations incorporelles sont composées pour 24 millions d'euros de coûts liés au développement de l'outil amplitude dont la migration s'est déroulée en avril 2024. L'outil ne respectait pas le niveau de performance attendu au 31 décembre et continuait à engendrer des coûts afin de stabiliser son fonctionnement. Il a donc été décidé de ne démarrer son amortissement qu'à partir de l'exercice 2025.

NOTE 5 BIS : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Crédit bail et opérations assimilées	31 456	5 869	1 787		35 538
Créances rattachées	18		18	1	1
TOTAL	31 474	5 869	1 805	1	35 539
Amortissements/dépréciations					
Crédit bail et opérations assimilées	-10 914	-6 464	-1 158		-16 219
TOTAL	-10 914	-6 464	-1 158		-16 219
VALEUR NETTE COMPTABLE	20 560	-595	-647	1	19 320

NOTE 5 TER : CRÉDIT BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Encours financiers	21 144	21 050
Résultats financiers	911	670
Réserves latentes	2 038	765

NOTE 5 QUATER : IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Acquisitions dotations	Cessions reprises	Autres variations	Fin d'exercice
Valeur brute					
Terrains					
Immeubles d'exploitation	270				270
Immeubles hors exploitation	390				390
Constructions					
Immeubles d'exploitation	7 036				7 036
Immeubles hors exploitation	1 380				1 380
Agencements, installations, autres imm. corporelles	45 159	1 922			50 081
TOTAL	57 234	1 922			59 156
Amortissements/dépréciations					
Constructions					
Immeubles d'exploitation	3 722	260			3 982
Immeubles hors exploitation	1 125	53			1 178
Agencements, installations, autres imm. corporelles	38 788	1 954	47		40 742
Dot aux provisions pour dépréciation	40	55			47
TOTAL	43 675	2 321	47		45 942
VALEUR NETTE COMPTABLE	13 559	-399	-47		13 207

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes de stocks et emplois divers		
Débiteurs divers	11 514	9 119
TOTAL	11 514	9 119

NOTE 7 : COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes d'encaissement	9 215	424
Charges constatées d'avance	681	979
Produits à recevoir	4 738	5 244
Autres comptes de régularisation	376	32 493
Siège et succursales	319	
TOTAL	15 329	39 140

NOTE 8 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (EN KEUR)

	31.12.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Comptes ordinaires	86 083		86 083	32 595		32 595
Comptes et emprunts à terme		435 349	435 349		403 666	403 666
Valeurs données en pension						
Sous-total	86 083	435 349	521 432	32 595	403 666	436 262
Dettes rattachées		1 394	1 394	21	1 461	1 482
Autres sommes dues	1 603		1 699	1 603		1 603
TOTAL	87 782	436 743	524 525	34 219	405 127	439 346

NOTE 9 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE (EN KEUR)

	31.12.2024			31.12.2023		
	A vue	A terme	Total	A vue	A terme	Total
Opérations avec la clientèle	1 294 704	83 186	1 377 891	1 242 994	178 784	1 421 778
Comptes d'épargne à régime spécial	248 813	43 974	292 787	246 177	47 932	294 109
Dettes rattachées		1 591	1 591	4 019	2 209	6 228
Comptes ordinaires de la clientèle	1 024 034		1 024 034	981 182		981 182
Autres sommes dues	11 877		11 877	11 518		11 518
Comptes créditeurs à terme		118 914	118 914		128 643	128 643
Autres dettes diverses	9 879		9 879	98		98
Dettes rattachées						
CDC		-81 294	-81 294			
Dépôt de garantie	101		101			
Dettes représentées par un titre						
<i>Bons de caisse</i>						
<i>Titres de créances négociables</i>						
TOTAL GÉNÉRAL	1 294 704	83 186	1 377 891	1 242 994	178 784	1 421 778

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Personnel et comptes rattachés	1 411	502
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	4 593	1 734
Etat et autres collectivités publiques	4 098	5 414
Autres dettes	7 169	9 008
TOTAL	17 271	16 659

NOTE 11 : COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Comptes d'encaissement	303	192
Produits constatés d'avance	2 260	2 279
Charges à payer	14 050	13 360
Autres comptes de régularisation	708	1 903
Siège et succursales	18	
TOTAL	17 339	17 734

NOTE 12 : PROVISIONS (EN KEUR)

	Début d'exercice	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	Reprises utilisées	Fin d'exercice
Autres provisions :						
<i>Risques sur opérations avec la clientèle</i>	14 997	13 666	14 686	228		13 749
<i>Charges de personnel (engagements sociaux de fin de carrière)</i>	2 140	637	33			2 744
<i>Autres risques et charges</i>	970	1 200	328			1 841
TOTAL	18 107	15 502	15 047	228		18 334

NOTE 13 : DETTES SUBORDONNÉES (EN KEUR)

	Début d'exercice	Variations	Fin d'exercice
Emprunts à taux variables			
<i>Emprunts participatifs</i>			
<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	22 000		22 000
<i>Dettes rattachées</i>	16	-4	12
TOTAL	22 016	-4	22 012

Les taux moyens appliqués pour 2023 et 2024 sont respectivement de : 4,55% et 5,06%

NOTE 14 : CAPITAL SOUSCRIT (EN KEUR)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Nombre	Nominal	Nombre	Nominal
Titres émis				
<i>Actions ordinaires</i>	333 336	50 EUR	333 336	50 EUR
TOTAL	333 336		333 336	

NOTE 15 : RÉSERVES (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Réserves légales	1 667	1 667
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 123	4 123
TOTAL	5 790	5 790

NOTE 16 : ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (EN KEUR)

	Capital	Certificats d'invest.	Primes	Réserves Rep. à nouv	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice	16 667		1 921	5 790	141 479	16 706	182 562
Résultat de l'exercice (avant affectation)						9 485	9 485
Affectation du résultat de l'exercice précédent				16 706		-16 706	
Distribution de l'exercice					-16 706		-16 706
Stock provisions S1 S2							
Position à la clôture de l'exercice	16 667		1 921	5 790	158 185	-16 706	9 485

NOTE 17 : ACTIFS / PASSIFS SELON DURÉE RESTANT À COURIR (EN KEUR)

	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
ACTIFS					
Créances sur les établissements de crédit	187 813	2 141	5 317	10 654	205 925
Opérations avec la clientèle	207 355	182 629	653 071	623 550	1 666 605
Obligations et autres titres à revenu fixe					
TOTAL EXERCICE EN COURS	395 168	184 770	658 388	634 204	1 872 531
TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT	339 953	184 604	752 991	686 913	1 964 461
PASSIFS					
Dettes envers les établissements de crédit	132 850	185 637	140 283	65 754	524 525
Comptes créditeurs de la clientèle	1 369 536	60 355	23 765	5 529	1 459 185
Dettes représentées par un titre		-81 294			-81 294
<i>Bons de caisse</i>					
<i>Titres de créances négociables</i>					
TOTAL EXERCICE EN COURS	1 502 386	164 699	164 048	71 283	1 902 415
TOTAL EXERCICE PRÉCÉDENT	1 326 369	138 014	153 195	195 159	1 812 737

Aucun encours n'est éligible au refinancement de la Banque centrale.

NOTE 18 : (EN KEUR)

	31.12.2024				31.12.2023			
	Opérations de spéculation	Opérations de couverture	Autres opération	Total	Opérations de spéculation	Opérations de couverture	Autres opération	Total
Swaps de taux d'intérêt - marché de gr		362 124		362 124		349 903		349 903
Euros		362 124		362 124		349 903		
Devises								
Futures de taux - marché organisé								
Achat de contrats								
Ventes de contrats								
TOTAL		362 124		362 124		349 903		349 903

NOTE SUR LES OPÉRATIONS EN DEVISES (EN KEUR)

	31.12.2024				31.12.2023			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	2 217 326	2 217 326	5 260	5 509	2 409 891	2 409 891		
USD	20 948	20 948	6 237	5 984	41 266	41 266		
GBP	1 594	1 594			1 267	1 267		
JPY	75	75	491	491	50 306	50 306		
Autres devises	282	262	5		15 225	15 225		
TOTAL	2 240 205	2 240 205	11 993	11 985	2 517 955	2 517 955		

NOTE 19 : INTÉRÊTS & PRODUITS ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	8 318	3 170	4 260	3 342
Intérêts sur comptes IEDOM	4 530		3 320	
Intérêts sur comptes & prêts	1 340		1 283	
Rémunération du collatéral SG SFH	256		220	
Intérêts sur créances douteuses		50 336		47 188
Autres intérêts		1 271		1 163
Produits sur prêts subordonnés à terme				
Instruments financiers : produits nets sur swaps de taux de couverture	32		30	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle				
TOTAL	14 477	54 777	9 114	51 693

NOTE 20 : INTÉRÊTS & CHARGES ASSIMILÉS (EN KEUR)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	4 358	54	139	35
Intérêts sur comptes & emprunts	13 674	8 963	10 330	8 474
Intérêts sur titres à revenu fixe				
Charges sur dettes subordonnées à terme & à durée indéterminée	1 113		1 000	
Instruments financiers : charges nettes sur swaps de taux de couverture	9 645		7 923	
TOTAL	28 790	9 018	19 392	8 509

NOTE 21 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATION DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES (EN K€)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		6 730		6 095
Loyers de Crédit-Bail		6 558		6 071
Plus-value de cession d'immobilisation de crédit-bail		172		24
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-7 093		-5 632
Amortissement Crédit-Bail		-6 703		-5 530
Moins-value sur cession de Crédit-Bail		-390		-102
TOTAL		-362		463

NOTE 22 : COMMISSIONS (EN KEUR)

	31.12.2024		31.12.2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	66		72	
Opérations avec la clientèle	9 193	36 601	9 093	36 437
Opérations sur titres	145		138	
Opérations de change		26		18
Opérations sur engagements de financement et de garantie		1 901		1 977
Prestations de services financiers		10 015		9 955
Commissions apporteurs d'affaires	115		1	
TOTAL	9 518	48 543	9 305	48 387

NOTE 23 : GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Opérations sur titres de transaction et de placement		
Gains sur titres de transaction	-	-
Opérations de change	437	55
Gains sur opération de change et d'arbitrage	497	370
Pertes sur opération de change et d'arbitrage	-60	-315
TOTAL	437	55

NOTE 24 : VENTILATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (EN KEUR)

	La Réunion	Mayotte	Paris	Total
Intérêts et produits assimilés	52 581	15 237	1 436	69 253
Intérêts et charges assimilés	32 686	4 346	776	37 808
Commissions (produits)	32 633	14 673	1 237	48 543
Commissions (charges)	7 236	2 066	216	9 518
Gains/pertes sur op. des portefeuilles de négociation	486	4	24	497
Autres produits d'exploitation bancaire	2 482	871	32	3 385
Autres charges d'exploitation bancaire	158	1		159

NOTE 25 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Commissions gestion assurances sur concours	1 150	1 185
Prestations informatiques	249	117
Revenus des immeubles	139	116
Quote part de bénéfice assurance	1 591	1 615
Affacturage		291
Autres produits divers d'exploitation	256	72
	3 385	3 396

NOTE 26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Autres charges diverses d'exploitation	159	94
	159	94

NOTE 27 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Frais de personnel	29 497	27 508
Salaires & traitements	20 212	19 430
Charges de retraite	1 710	1 759
Charges sociales	7 386	7 000
Intéressement des salariés	482	850
Participation des salariés	257	765
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunérations	921	1 651
Subvention RH		-167
Transfert de charge immobilisée (AMPLITUDE)	-1 900	-3 143
Dotations aux provisions sur charges de personnel	524	188
Reprises de provisions disponibles sur charges de personnel	-95	- 825
Reprises de provisions utilisées sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. couvertes sur charges de personnel		
Pertes/ cr irrécup. Non couvertes		
Autres frais	17 994	17 367
Impôts, taxes	906	1 587
Dotation/ reprise de prov/risques/ impôts et taxes		-592
Services extérieurs	17 088	16 362
TOTAL	47 491	44 865

NOTE 28 : COÛT NET DU RISQUE (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses (principal)	19 692	16 771
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	491	299
Dotations aux dépréciations sur encours à surveiller		
Dotations aux dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	2 880	1 530
Autres dotations aux dépréciations	1 279	327
Reprises de dépréciations sur créances douteuses devenues disponibles ou utilisées (principal)	-19 032	-17 818
Reprises de dépréciations sur encours à surveiller (disponibles ou utilisées)		
Reprises de dépréciations sur encours douteux non contentieux clientèle de particuliers	-1 356	-1 529
Reprises de dépréciations pour risques disponibles ou utilisées	-597	-611
Autres reprises de dépréciations		
Pertes sur éléments couverts par des provisions	232	53
Autres charges irrécupérables couvertes par des dépréciations	6 469	9 931
Récupérations sur créances amorties	-14	-33
Dotations pour dépréciation des biens acquis par adjudication		
Reprises pour dépréciation des biens acquis par adjudication		
Pertes sur éléments non couverts par des provisions	1 621	1 178
Dotations aux dépréciations sur créances saines S1/S2	13 371	5 695
Reprises de dépréciations sur créances saines S1/S2	-14 576	-9 743
TOTAL	10 460	6 050

NOTE 29 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Immobilisations incorporelles		
Moins values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions d'immobilisations		
Plus values sur cessions droits au bail		
Reprise dépréciations sur immo incorporelle		
Immobilisations corporelles	5	2
Moins values sur cessions d'immobilisations		-1
Plus values sur cessions d'immobilisations	5	3
Immobilisations financières	-6	2
Moins values sur cessions d'immobilisations financières		
Dotations dépréciations / Immobilisations financières	-6	2
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		
Reprises dépréciations / Immobilisations financières		
Autres dotations aux prov. pour dépréciation		
Autres reprises de prov. pour dépréciation		
TOTAL	-1	3

NOTE 30 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Sur résultat courant	3 496	4 911
Intégration fiscale : subvention à SNC Société 72		
Provision IS		
Impôt Différé	35	-74
TOTAL	3 532	4 837

NOTE 31 : SITUATION FISCALE LATENTE (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Impôts différés Actif (taux : 25,83%)	8 671	8 764
Charges à payer non déductibles	113	255
Provisions non déductibles	8 325	8 013
Autres provisions non déductibles	233	496
Impôts différés Passif		7
TOTAL	8 671	8 757

NOTE 32 : RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION (EN MILLIERS D'EUROS)

	31.12.2024	31.12.2023
Montant global des rémunérations allouées aux dirigeants (*)	NC	NC
Montant global des rémunérations allouées aux administrateurs	Néant	Néant
Montant global des avances et crédits accordés aux dirigeants et aux administrateurs pendant l'exercice	Néant	Néant

(*) L'information ne peut être communiquée, car il n'y a qu'un seul dirigeant

NOTE 33 : PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Dividendes	9 485	16 706
Report à nouveau	0	0
TOTAL	9 485	16 706

NOTE 34 : ENCOURS DE DÉPÔTS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Plan d'épargne logement (PEL)		
Ancienneté de moins de 4 ans	9 440	8 788
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	14 111	20 057
Ancienneté de plus de 10 ans	16 758	15 080
Sous-total	40 309	43 924
Comptes épargne logement (CEL)	6 807	7 367
TOTAL	47 116	51 292

NOTE 35 : ENCOURS DE CRÉDITS À L'HABITAT OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2024	31.12.2023
Encours des prêts	3	5

NOTE 36 : PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIÉS AUX COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT (EN KEUR)

	31.12.2023	Dotations	Reprises	31.12.2024
Plan d'épargne logement (PEL)	173		8	165
Comptes épargne logement (CEL)	316		62	254
TOTAL	489		70	419

NOTE 37 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

	31.12.2024	31.12.2023
	Néant	Néant

NOTE 38 : EFFECTIF MOYEN EN ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	31.12.2023
Techniciens de la banque	255	275
Cadres	141	136

4.5 NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN (BFC) ont été établis conformément aux dispositions définies par :

- le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 de l'autorité des Normes Comptables relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire mi à jour de l'ensemble des avis et recommandations ultérieures et modifié par le règlement ANC n°2020-10 et n°2023-05

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices ;
- le respect du principe de prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

BFC n'a procédé à aucun changement de méthode comptable ni de présentation pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

En avril 2024, la BFC a migré vers un nouvel outil informatique bancaire afin de renouveler les infrastructures, les applicatifs, l'octroi de crédit, la GED et la banque à distance. Cette migration a entraîné de nombreux impacts opérationnels et comptables, nécessitant la mise en place de solutions alternatives afin de pouvoir fiabiliser les opérations et les états financiers

Le cyclone Chido intervenu à Mayotte en décembre 2024 a engendré la comptabilisation d'une provision en coût net du risque pour un montant de 560 K€.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE ECOULE

Le cyclone Garance à la Réunion est intervenu en mars 2025 mais n'a pas entraîné d'impact pour la BFC.

PORTEFEUILLES TITRES

Les titres sont classifiés en fonction de :

- leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, participations et titres de l'activité de portefeuille, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques qui sont les suivantes :

Titres de transaction

Ces titres figurent à l'actif du bilan au prix de marché. A la date d'arrêté, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

La valeur d'inventaire de ces titres est leur prix de marché. En date d'arrêté, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable et le prix de marché des titres font l'objet d'une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres de participation

Ces titres sont enregistrés au prix d'achat. A la clôture de l'exercice, ils sont estimés en fonction de l'actif net, de la situation financière et des perspectives de rentabilité de l'entreprise. Les moins-values constatées valeur par valeur donnent lieu à la dotation d'une dépréciation.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordre liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant la durée réelle d'utilisation des biens en utilisant le mode d'amortissement suivant :

LOGICIELS*	Linéaire / 1 an à 3 ans
MATERIELS	Linéaire / 5 ans
MATERIELS INFORMATIQUES	Linéaire / 3 ans à 5 ans
MOBILIERS	Linéaire / 10 ans
AMENAGEMENTS	Linéaire / 10 ans
AUTOMOBILES	Linéaire / 4 ans
IMMEUBLES :	
• Gros œuvre	Linéaire / 40 ans
• Façades et toiture	Linéaire / 30 ans
• Second œuvre	Linéaire / 15 ans

* logiciels, amortis sur une durée d'un an à trois ans, à l'exception du progiciel d'ALM amorti sur 7 ans ;

Les droits au bail des nouvelles agences sont amortis sur une durée de 9 ans.

Dotations aux amortissements

Les dotations relatives aux immobilisations d'exploitation sont enregistrées dans la rubrique « dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat publiable.

Celles relatives aux immobilisations hors exploitation sont enregistrées dans la rubrique « Autres charges d'exploitation bancaire ».

RISQUES DE CRÉDIT

CRÉANCES DOUTEUSES

La BFC applique les dispositions des règlements n°2002-03 et n°2005-03 du Comité de la Réglementation Comptable, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, ainsi que les dispositions du CRC 2007-06 relatif au traitement des découverts douteux.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation de façon à couvrir la perte globale pouvant résulter de leur non-recouvrement total ou partiel. Ces dépréciations sont comptabilisées client par client.

Les intérêts sur créances douteuses sont dépréciés à 100 %.

Sont définies comme créances douteuses :

- les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non-recouvrement ;
- les créances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière de crédits immobiliers aux acquéreurs de logement) ;
- les découverts en dépassement d'autorisation continu depuis plus de 3 mois ;
- les créances présentant un caractère contentieux (déchéance du terme, procédure collective).

Lorsqu'elles présentent les caractéristiques énoncées ci-dessus, les créances (capital échu et capital restant dû + intérêts échus) sont extraites des postes d'origine et inscrites sous la rubrique "créances douteuses".

La classification en créances douteuses d'un encours sur une personne physique ou morale déterminée entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne des rubriques d'encours sains vers les rubriques d'encours douteux, nonobstant toute considération liée aux garanties individuelles, sauf cas exceptionnels dûment justifiés.

ACTUALISATION DES FLUX DE RECOUVREMENT PRÉVISIONNELS DES CRÉANCES DOUTEUSES

L'application de cette disposition des règlements CRC 2002-03 et CRC 2005-03, s'est traduite en 2024 par une dotation nette de 617 KEUR contre 109 KEUR en 2023, intégralement enregistrée en coût net du risque.

CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES

Lorsqu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont identifiés au sein des encours douteux comme encours douteux compromis. Cette identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont pas comptabilisés.

Lorsqu'elles sont jugées irrécupérables, les créances douteuses compromises sont comptabilisées en pertes.

SEGMENTATION DES ENCOURS

Les cotations retenues par la BFC sont les suivantes :

- clients sains : côtés 1 (très bon), 2 (bon), 3 (assez bon) ou 4 (acceptable) ;
- clients sensibles : côtés 5 (sain mais sensible) ou 6 (risque non acceptable) ;
- clients en défaut : 7 (douteux perte partielle quasi certaine), 8A (créances en recouvrement judiciaire ou amiable) ou 8B (créances définitivement compromises).

DÉPRÉCIATION DE 12,5% SUR LES ENCOURS DES CLIENTS COMMERCIAUX DÉCLASSÉS DE SAINS OU SENSIBLES À DOUTEUX

Conformément à la norme du Groupe SG, la BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation forfaitaire de 12,5% sur les encours des clients commerciaux (CLICOM) déclassés de sains ou sensibles à douteux.

Il s'agit d'une dépréciation minimum, avant toute analyse de la valeur des garanties.

DÉPRÉCIATION SUR LES ENCOURS DOUTEUX DE LA CLIENTÈLE PRIVÉE (CLIPRI) ET PROFESSIONNELLE (CLIPRO)

La BFC comptabilise en diminution de l'actif une dépréciation sur les encours douteux CLIPRI et CLIPRO consécutifs à des impayés sur des crédits à la consommation, des crédits à l'habitat (hors garanties Crédit Logement) ou des découverts en dépassement continu depuis plus de 90 jours.

Cette dépréciation s'élève à 6 338 K€ au 31 décembre 2024.

PROVISIONNEMENT S1/S2 IFRS 9 SUR LES ENCOURS SAINS POUR L'ENSEMBLE DE LA CLIENTÈLE

En cohérence avec les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues utilisées dans les comptes consolidés du Groupe, des provisions pour risque de crédit calculées à hauteur des pertes attendues sont enregistrées au passif du bilan sur la base des encours sains des prêts et d'engagements hors bilan.

Une reprise nette de 1 204 EUR a été comptabilisée en compte de résultat.

La provision pour dépréciation au 31 décembre 2024 s'élève à 13 749 K..

ÉPARGNE-LOGEMENT

En application des dispositions du règlement CRC 2007-01, relatives à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans (PEL) d'épargne logement, la BFC procède à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération des PEL pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Cette provision s'élève à 419 KEUR au 31 décembre 2024.

PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liées à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

COMMISSIONS DE CRÉDIT ET COÛTS MARGINAUX RELATIFS A L'OCTROI DE CONCOURS

La BFC applique depuis 2010 le CRC 2009-03 relatif à la comptabilisation des commissions de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi d'un concours.

Les frais de dossiers sur prêts ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont enregistrés de manière linéaire sur la durée de vie contractuelle des prêts concernés et comptabilisés en produits nets d'intérêts dans le Produit Net Bancaire (PNB).

FRBG

En application du règlement 90.02 du CRBF, la BFC enregistre un "Fonds pour risques bancaires généraux".

4.6 NOTES SUR LE BILAN

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes ordinaires, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

Dans le cadre de l'application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-10 du 22 décembre 2020 qui amende le règlement ANC n°2014-07 la créance sur la Caisse des Dépôts relative aux opérations de centralisation de l'épargne réglementée (livrets A, livrets développement durable et livrets d'épargne populaires) est reclassée au passif. Ce changement de présentation permet de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

Au 31 décembre 2024, cette créance de 81 294 KEUR est en déduction du poste « Opérations avec la clientèle » dans lequel sont enregistrés les dépôts collectés auprès de la clientèle au titre des comptes d'épargne réglementée. Ce changement de présentation permet ainsi de regrouper dans le même poste un actif et un passif dont l'existence est indissociable.

DETTES SUBORDONNÉES

Il s'agit de deux emprunts subordonnés de 11 000 KEUR souscrits auprès des deux actionnaires : Groupe THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK LTD et de la SOCIETE GENERALE et mis en place en 2021, pour une durée de 10 ans avec la capacité de rembourser par anticipation et sans frais à compter de 5 ans.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les emplois, réserves et engagements en devises figurant au bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les opérations initiées sont enregistrées en devises par la contrepartie des comptes de positions de change par devises.

La différence entre les résultats des conversions telle que définies ci-dessus et les contre-valeurs euros telles qu'elles ont été enregistrées aux dates d'entrée au bilan est portée au compte de résultat.

ENGAGEMENTS SOCIAUX : MÉDAILLES DU TRAVAIL, INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE, RETRAITE

Les pensions de retraite dues au titre des divers régimes obligatoires

pour le personnel de la Réunion et de Paris sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés (CRIC, CRIS, ANEP, et CRPB-DOM). Les cotisations dues au titre d'un exercice sont comptabilisées dans le résultat de la période.

INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE (IFC)

La BFC verse des indemnités de fin de carrière en fonction de l'ancienneté des salariés.

Les engagements correspondants, valorisés par un cabinet d'actuaire, selon la méthode des unités de crédit projeté et sur la base d'un taux d'actualisation de 4,00% sont couverts, d'une part par une provision enregistrée au passif du bilan, et d'autre part au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Ces engagements ont été valorisés sur la base de départs volontaires à la retraite (10% des départs à 62 ans, 90% des départs à 65 ans).

MÉDAILLES DU TRAVAIL

Le montant net des engagements de la BFC au 31/12/2024 s'élève à 250 KEUR, entièrement provisionné. Ces engagements ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,88%.

RÉGIME DE RETRAITE DE MAYOTTE

Un accord d'établissement, signé le 6 octobre 2017, a institué un régime de retraite à cotisations définies se substituant au régime de retraite à prestations définies, institué en 1996 par décision unilatérale de l'employeur. Cet accord prévoit le versement, sous conditions, d'une prime exceptionnelle de départ à la retraite. Le montant des engagements relatifs à cette prime exceptionnelle de départ, valorisé par un cabinet d'actuaire sur la base d'un taux d'actualisation de 3,17%, s'élève à 1 933 KEUR au 31/12/2024.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014. Ainsi, les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Ce montant représente le volume, ou encore le montant notionnel, des opérations en cours. Il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de réduire son exposition au risque de taux, la BFC a conclu avec la Société Générale des contrats de swaps de taux, en couverture de certains actifs et de certains passifs ; l'encours global de ces swaps au 31 décembre 2024 s'élève à 362 MEUR.

ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

La BFC constate dans le hors-bilan les engagements irrévocables donnés ou reçus.

INFORMATIONS RELATIVES A LA COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

DÉTAIL DES FONDS PROPRES	31/12/2024
Capital	16 667 KEUR
Réserves, report à nouveau et primes d'émission	149 189 KEUR
Résultat intermédiaire	0 KEUR
Fonds pour risques bancaires généraux	1 664 KEUR
Immobilisations incorporelles	-24 117 KEUR
Autres Eléments de fonds propres CET1 ou déductions	-1 755 KEUR
FONDS PROPRES DE BASE (T1)	141 648 KEUR
Retraitements prudentiels des plus ou moins values latentes sur immobilisations corporelles reportés en fonds propres complémentaires	1 962 KEUR
Titres et emprunts répondant aux conditions de l'article 4c) du règlement n°90-02	22 000 KEUR
FONDS PROPRES COMPLÉMENTAIRES (T2)	23 962 KEUR
TOTAL FONDS PROGRESS	165 609 KEUR

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes, inscrits en résultat dans les comptes, se décomposent comme suit :

Des honoraires d'audit au titre de l'exercice 2024 :

- 101 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet KPMG
- 101 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PWC)

Des travaux complémentaires sur les comptes statutaires 2024 :

- 101 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet KPMG
- 101 milliers d'euros hors taxes pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (PWC)

Sur ces travaux complémentaires, 105 milliers d'euros ont été inscrits au compte de résultat 2024 et 97 milliers d'euros sont inscrits au compte de résultat 2025.

AUTRES INFORMATIONS

- Les comptes de la BFC sont :
 - intégrés selon la méthode d'intégration globale dans les comptes consolidés de la Société Générale ;
 - mis en équivalence dans les comptes consolidés de la Mauritius Commercial Bank (MCB).
- Le montant de l'encours des prêts participatifs à durée indéterminée accordés par la BFC s'élève à 700 KEUR au 31 décembre 2024. Le bénéficiaire en est le Crédit Logement.

- Informations fournies en application du règlement ANC N° 2010-04 :
 - Transactions significatives entre parties liées, conclues à des conditions « hors marché » : néant
 - Opérations présentant des risques et avantages significatifs et non inscrites au bilan ou au hors bilan : néant.

5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA

Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Banque Française Commerciale Océan Indien

Société Anonyme
58, rue Alexis de Villeneuve - 97400 Saint Denis

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCÉAN INDIEN

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE FRANÇAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (Se référer aux notes 2 et 12 de l'annexe aux comptes annuels)	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre société est exposée à une perte potentielle si son client ou sa contrepartie s'avère incapable de faire face à ses engagements financiers. Sans attendre qu'un risque de crédit soit avéré, votre société constitue des provisions collectives pour risque de crédit sur les encours sains non dégradés et dégradés ainsi que des dépréciations individuelles sur les encours douteux lorsque ce risque est avéré.</p> <p>Au 31 décembre 2024, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 1 727 millions d'euros, le montant total des dépréciations associées s'élève à 65,2 millions d'euros et celui des provisions s'élève à 13,7 millions d'euros.</p> <p>Les provisions collectives sont évaluées à partir de modèles reposant sur la détermination de paramètres de risque (probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions...) et la prise en compte d'analyses internes relatives à la qualité de crédit de chaque contrepartie ou secteur.</p> <p>Les encours douteux font l'objet de dépréciations déterminées sur base individuelle ou statistique. Elles sont évaluées par la direction en fonction des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être.</p> <p>Pour tenir compte des évolutions économiques récentes ainsi que du contexte géopolitique, l'évaluation des provisions et dépréciations implique un jugement important et le recours à des hypothèses par la direction, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir les scénarios forward-looking qui sont intégrés dans les modèles d'estimation des provisions collectives ; - Déterminer la classification des encours de prêts (non dégradés, dégradés, douteux ou douteux compromis) en tenant compte des potentielles dégradations significatives du risque de crédit ; - Mettre à jour les modèles et les hypothèses ainsi que les ajustements (à dire d'experts ou sectoriels) sous-tendant les pertes de crédit attendues (encours sains non dégradés ou dégradés). - Déterminer les perspectives de recouvrement des encours douteux. <p>Du fait du jugement important de la direction et des incertitudes d'estimation, nous considérons que l'évaluation des provisions et dépréciations constitue un point clef de notre audit.</p>	<p>En réponse à ce risque, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance de la gouvernance encadrant le processus de classification, de notation et de détermination des provisions et dépréciations ; - Apprécier la conception et l'efficacité du contrôle interne relatif au processus d'évaluation des provisions et dépréciations sur les crédits à la clientèle ; - Avec l'appui de nos spécialistes en audit informatique, tester sur la base d'échantillons les contrôles généraux informatiques et les contrôles automatiques relatifs à l'évaluation des provisions et dépréciations ; - Avec l'appui de nos spécialistes en risque de crédit, apprécier le caractère approprié des modèles, des hypothèses et des scénarios macro-économiques utilisés pour l'évaluation des provisions collectives ; - Réaliser des calculs indépendants de provisions collectives sur base d'échantillons ; - Apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties ; - Sur une sélection d'encours provisionnés à dire d'expert, apprécier le niveau de dépréciation retenu dans les comptes ; Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations relatives aux provisions et dépréciations sur les opérations avec la clientèle publiées dans l'annexe aux comptes annuels.

MIGRATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE BANCAIRE	
Risque identifié	Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque
<p>Comme indiqué dans la note relative aux faits marquants de l'exercice de l'annexe aux comptes annuels, la BFC OI a procédé, au cours de l'exercice 2024, à la migration vers un nouveau système informatique bancaire, afin de renouveler les infrastructures ainsi que les applicatifs métiers et de gestion de la banque.</p> <p>Cette migration a engendré des impacts importants sur les processus de production et de contrôle de l'information financière de BFC OI.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la migration informatique constituait un point clé de notre audit.</p>	<p>En réponse à ce risque, nous avons évalué, avec l'aide de nos spécialistes en systèmes d'information, le dispositif de contrôle interne mis en place autour du projet de migration informatique, particulièrement en ce qui concerne les tests de reprise des données ainsi que les tests des fonctionnalités applicatives considérées comme clés pour l'élaboration des états financiers.</p> <p>Nos travaux relatifs aux contrôles généraux informatiques ont par ailleurs consisté à tester l'efficacité d'une sélection de contrôles relatifs à la gestion des droits d'accès aux systèmes informatiques, à la gestion de l'exploitation informatique et au traitement des incidents.</p> <p>Nous avons également procédé à des travaux complémentaires consistant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tester les écritures manuelles comptables jugées risquées au regard du risque de fraude ; - Tester le correct apurement des suspens identifiés par la société ; - Tester le correct calcul des produits d'intérêts, au travers de procédures de recalcul indépendant ; - Nous assurer de l'absence de volumétrie inhabituelle de réclamations de la clientèle ; - Tester les contrôles alternatifs mis en place par la société en ce qui concerne le rapprochement des bases de gestion avec la comptabilité, y compris ceux liés aux systèmes de gestion des crédits sains, douteux et douteux compromis.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN SA par votre assemblée générale du 15 mai 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 25 juin 2024 pour le cabinet KPMG SA.

Au 31 décembre 2024, nos deux cabinets étaient dans la première année de leur mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels

comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris
La Défense, le 15 mai 2025

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Ridha Ben Chamek

KPMG SA

Nicolas DE LUZE

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES TECHNIQUES UTILISÉS

ACTION

Titre de capital émis par une société par actions, représentant un titre de propriété et conférant à son détenteur (l'actionnaire) des droits à une part proportionnelle dans toute distribution de bénéfice ou d'actif net ainsi qu'un droit de vote en assemblée générale.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

Niveau de risque, par nature et par métier, que la BFC est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. L'appétit pour le risque s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'Appétit Pour le Risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la BFC.

CŒFFICIENT D'EXPLOITATION

Ratio indiquant la part du PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

COÛT DU RISQUE COMMERCIAL

La charge nette du risque commercial correspond au coût du risque calculé pour les engagements de crédit (bilan et hors bilan), soit les Dotations – Reprises (utilisées ou non utilisées) + Pertes sur créances irrécouvrables - les Récupérations sur prêts et créances amortis. Les dotations et reprises sur provisions pour litiges sont exclues de ce calcul.

DÉPRÉCIATION

Constatation comptable d'une moins-value probable sur un actif. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

LIQUIDITÉ

Pour une banque, il s'agit de sa capacité à couvrir ses échéances à court terme. Pour un actif ce terme désigne la possibilité de l'acheter ou de le vendre rapidement sur un marché avec une décote limitée. (Source : Glossaire Banque de France – Documents et débats – no 4 – mai 2012).

RATIO GLOBAL OU RATIO DE SOLVABILITÉ

Rapport entre les fonds propres globaux (Tier 1 et Tier 2) et les actifs risqués pondérés.

RATIO TIER 1

Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs risqués pondérés.

RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés, pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales. (Source : texte bâlois de décembre 2010).

RATIO NSFR (NET STABLE FUNDING RATIO)

Ce ratio vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités au moyen de sources structurellement plus stables. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour fournir une structure viable des échéances des actifs et passifs. (Source : texte bâlois de décembre 2010)

RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Risque de pertes résultant de l'incapacité des clients de la BFC, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché et aux activités de titrisation.

RISQUE OPÉRATIONNEL (Y COMPRIS LE RISQUE COMPTABLE ET ENVIRONNEMENTAL)

Risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs de la BFC en cas de variation sur les taux d'intérêt. Les risques structurels de taux d'intérêt sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre.

SITE INTERNET

www.bfcoi.com

Rubrique : Votre banque, onglet "rapports d'activité"

RELATIONS PRESSE

TÉL. 02 62 409 900

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

58 rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint Denis cedex

BFC

GROUPE THE MAURITIUS COMMERCIAL BANK ET GROUPE Société Générale
S.A. capital de 16 666 800 EUROS

Siège social 58, rue Alexis de Villeneuve - CS 21013 - 97404 Saint-Denis
Cedex

TÉL. 02 62 409 900

R.C.S. Saint-Denis 330 176 470

Intermédiaire en assurance dûment enregistré à l'ORIAS N° 07 030 515

N° TVA intracommunautaire : FR51330176470.

N° ADEME: FR380707_01ZHIO.

